

COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2022

Étaient présents : Mesdames BRIVET Sylvette, CHAUDIER Alexandra, CHOLVY Mélanie ; Messieurs BLANC Pierre, CHAPUIS Jean-Marc, CHIEZE Bernard, GODEFROY Cyril, NAUDOT Olivier, PLATZ Bernard, VIVAT Thierry formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : M. ROCHE Stéphane

Ouverture de la séance à 18h30.

❖ **Approbation du compte administratif 2021**

Le compte administratif de l'année 2021 est arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 196 300.70 €

Recettes : 394 402.97 €

Investissement

Dépenses : 189 996.68 €

Recettes : 83 112.92 €

❖ **Approbation du compte de gestion 2021**

Le compte de gestion établi par le percepteur est conforme au compte administratif et laisse apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 198 102.27 €
- En investissement : un déficit de 106 883.76 €
- Au total des sections : un excédent de 91 218.51 €

❖ **Approbation des affectations des résultats de l'exercice 2021**

Les 91 218.51€ d'excédent de l'exercice 2021 sont reportés sur le budget 2022.

❖ **Vote du Budget primitif 2022**

- Le budget de fonctionnement adopté par chapitres s'équilibre à 349 118.51 €.
- Le budget d'investissement adopté par chapitres s'équilibre à 196 190€.
- Ce budget est consultable en mairie. Ces principales orientations visent à maîtriser les dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes pour continuer à mettre le maximum d'argent en investissement afin de faire évoluer notre commune.

❖ **Vote des taux d'imposition**

- Le taux de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** reste inchangé, soit **37,54%**.
- Le taux de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** reste inchangé dans, soit **23,85%**.

❖ **Approbation de l'achat de la parcelle G206**

L'achat de la parcelle G206 adjacente à l'église d'une surface de 3 877m² pour une somme de 6 000€ afin d'y créer un parking pour la salle polyvalente et le logement dit 'de l'église' est approuvé par le Conseil Municipal.

❖ **Approbation de la tarification cantine et garderie**

Les tarifs de cantine et garderie restent inchangés, à savoir :
1€/h pour la garderie
4€ le repas pour la cantine

❖ **Les nouveaux tarifs des concessions et des cases du columbarium sont fixés comme suit :**

Tarif concession :
Pour 30 ans : 200 € Pour 50 ans : 300 €

Tarif case columbarium
Pour 15 ans : 200 € Pour 30 ans : 400 €

❖ **Approbation de la durée d'amortissement des travaux d'électrification rurale SDE**

La durée d'amortissement des travaux est fixée à 10 ans

❖ **Subventions versées aux associations :**

OCCE : 800€
Collège du Pouzin : 250 €
Réactiv' : 150 €
Les petits loups : 150 €

❖ **Questions diverses**

- Le Maire a eu rendez-vous avec le directeur du Syndicat des eaux SYDEO pour évoquer le problème du taux de chlore trop élevé dans le réservoir de Tallans qui dessert toute la commune en eau potable. Un appareil de mesure et une alarme vont être installés pour éviter un nouveau problème de ce type.
- Forage à La Serre : Le syndicat des eaux va étudier la possibilité de l'élimination du radon dans le forage pour une éventuelle remise en service.

Séance levée à 19h43.